Conseil de la Ville

Règlement RV-2020-20-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **<u>Grille des spécifications applicable à la zone M2161</u>**

   La grille des spécifications applicable à la zone M2161, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout, à la colonne « usage autorisé » de la classe d'usages P108 et des normes afférentes à celle-ci, tel qu'indiqué à l'annexe A.

2. **<u>Grille des spécifications applicable à la zone P2158</u>**

   La grille des spécifications applicable à la zone P2158, annexée à ce règlement, est modifiée par :

   1° la suppression des classes d'usages C106, C201 et L302;

   2° l'ajout de classes et groupes d'usages C5, C901, C904, C905, C910 et L3 et des normes afférentes à ceux-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe B du présent règlement.

Adopté le 7 décembre 2020

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 JANVIER 2021